

## COMMUNIQUE DES CONSULTATIONS MINISTERIELLES SUR LA FABRICATION LOCALE DE PRODUITS DE SANTE

**NOUS**, Ministres de la Santé des États membres de l'Union africaine, réunis à l'occasion des consultations ministérielles de l'Africa CDC sur la fabrication locale, le 20 mai 2025, à Genève, en Suisse, en marge de la 78e Assemblée mondiale de la santé ;

**RÉAFFIRMONS** les engagements que nous avons pris en 2024 d'acheter des vaccins fabriqués localement afin de construire une industrie africaine durable capable de produire des vaccins à grande échelle, y compris des vaccins en réponse à des épidémies et des pandémies.

**RECONNAÎSSONS** les progrès réalisés par le continent dans l'accélération des initiatives de fabrication de vaccins avec huit (8) antigènes qui devraient entrer sur le marché entre 2025 et 2030 ;

**RECONNAÎSSONS EN OUTRE** les capacités continentales en matière de fabrication de médicaments, de produits thérapeutiques, de diagnostics et de dispositifs médicaux, avec plus de 570 fabricants de produits pharmaceutiques répartis sur l'ensemble du continent ;

**PRENONS ACTE** de l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux pour qu'ils adoptent des mesures visant à promouvoir la résilience contre les pandémies futures, y compris l'investissement dans les capacités nationales de fabrication de vaccins (Assembly/AU/Dec. 829(XXXV)) ;

**PRENONS NOTE** des recommandations énoncées dans le communiqué du deuxième forum sur la fabrication de vaccins et d'autres produits de santé pour les États membres de l'Union africaine « The Manufacturing Forum », qui s'est tenu au début de l'année 2025 ;

**NOTONS EN OUTRE** les défis auxquels l'écosystème africain de fabrication de produits de santé est confronté ainsi que les possibilités qu'il offre de renforcer nos systèmes de santé et d'en tirer des avantages économiques et de développement.

**EXPRIMONS NOTRE APPRECIATION** pour le soutien apporté par l'Union africaine, par l'intermédiaire de l'Africa CDC, aux États membres africains dans la lutte contre les nombreuses épidémies qui touchent le continent.

## S'ENGAGEONS À:

1. Optimiser notre pouvoir d'achat et conclure des accords, y compris des accords d'achat anticipé avec des fabricants africains de produits de santé
2. Trouver des solutions pour les produits de santé dont la demande courante est limitée, tels que les maladies rares et les maladies négligées, y compris la constitution de stocks de ces produits.
3. Adopter des préférences en matière de marchés publics pour les produits de santé fabriqués en Afrique, notamment en légiférant sur les dispositions relatives aux marchés publics préférentiels à l'échelle du continent ;
4. Intégrer le mécanisme africain de mise en commun des achats (APPM) dans les cadres nationaux de passation des marchés, afin de permettre son utilisation en tant que canal stratégique de passation des marchés ;
5. Rationaliser les approbations réglementaires à l'aide de mécanismes de confiance en reconnaissant les décisions réglementaires prises par les ARN africaines qui ont atteint le niveau de maturité 3 de l'OMS ou un niveau supérieur, l'Agence africaine du médicament (AMA) et les résultats d'évaluations ou d'inspections conjointes menées dans le cadre d'initiatives d'harmonisation affiliées à la Communauté économique régionale (CER) : En outre, adopter ces décisions comme critères d'évaluation technique de premier niveau au cours des processus de passation de marchés afin de promouvoir la confiance dans la réglementation, de réduire la duplication des efforts et d'accélérer l'accès à des produits médicaux de qualité fabriqués et autorisés sur le continent ;
6. Accélérer et adopter une législation au niveau national favorisant la mise en œuvre des initiatives continentales : Agence africaine du médicament (AMA) et Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; éléments clés pour accroître l'accès et le commerce intrarégional des produits de santé fabriqués sur le continent.

**EXHORTONS** les partenaires mondiaux, tels que GAVI, le Fonds mondial, l'UNICEF, UNITAID et d'autres, à répondre à l'appel à l'action des chefs d'État de l'UA et à fixer des objectifs et des engagements clairs en matière d'achat de produits fabriqués en Afrique.

**EXHORTONS** les institutions de financement du développement (IFD) à soutenir l'offre et Buy-Africa en faveur des fabricants africains.

**INVITONS** les chefs d'État et de gouvernement à soutenir les initiatives de structuration du marché menées par Africa CDC afin de promouvoir BUY-AFRICA et d'accroître le commerce intra-africain de produits de santé fabriqués en Afrique.

**DECIDONS** de rester activement mobilisé sur la question.

**Ce communiqué a été délivré lors des consultations ministérielles de l'Africa CDC sur la fabrication locale de produits de santé, le 20 mai 2025, en marge de la 78e Assemblée mondiale de la santé, à Genève, Suisse.**